



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

SÉANCE DU 6 AVRIL 2023

Réf : CCAS23_21

Effectif légal : 13

Effectif réel : 12

Présents : 10

Pouvoir : 0

Absents : 2

Date de la convocation : 30 mars 2023

PRÉSENTS : Christian MICHAUD, Lydie BARBOTTIN, Dominique CHALLOT, Monique GOHIER, Mireille BARREAU, Roselyne NAVEAU Vincent BAUDOIX, Corinne JARASSIER, Monique GIL, Didier RENAUD

POUVOIR : /

ABSENTS : Caroline DELPHIN, Bruno MASSONNEAU

DÉLIBÉRATION N°21

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : AFFECTATION PROVISOIRE DES RESULTATS 2022 – EHPAD LOUIS ARAGON

Le conseil d'administration du CCAS a approuvé l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2022 de l'EHPAD Louis Aragon.

Celui-ci fait ressortir un résultat pour l'exercice 2022 de 102 597,58€ en fonctionnement et de – 46 619,18€ en investissement.

Il convient à présent d'affecter le résultat 2022 de fonctionnement de manière provisoire pour les sections dépendance et soins en attendant leur notification.

Le résultat de fonctionnement constaté par section est le suivant :

Section Hébergement	+ 54 161,01€
Section Dépendance	- 16 691,68€
Section Soins	+ 65 128,25€

Il est proposé d'affecter les résultats ci-dessus présentés par section.

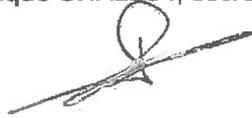
Après en avoir délibéré, le CCAS :

- **approuve** l'affectation provisoire des résultats tels que présentés ci-dessus par section ;
- **charge** Monsieur le Président des démarches nécessaires.

VOTE

UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance



Christian MICHAUD, président du CCAS, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 13 AVR. 2023

